



Lycée V. Duruy  
Mont de Marsan

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
REGION AQUITAINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13 juin 2013

Le présent procès verbal  
compte 13 pages, annexes  
comprises

La séance est ouverte à 18 h 05.

Le quorum est atteint avec 19 membres présents sur 29 (annexe 1).

M. PEILLON sera secrétaire de séance.

L'ordre du jour (annexe 2) est adopté

Le procès verbal de la séance du 26 mars 2013 fait l'objet des modifications suivantes :

La phrase « Ces trois sorties sont acceptées à l'unanimité » du § 4 Sorties, s'entend comme « Ces trois sorties sont acceptées par un vote à l'unanimité ».

### 1. Crédits d'état

Le lycée a reçu notification de sa dotation concernant le BOP 141 (enseignement scolaire) : 3.870 €.

En ce qui concerne le BOP « Vie de l'élève » qui comprend les fonds sociaux, aucune dotation n'est parvenue à ce jour. Cependant la dotation précédente permet de finir l'année scolaire avec un montant disponible d'environ 5.259 €, ce qui doit être suffisant pour couvrir la fin de l'année civile 2013. L'importance de ce reliquat vient de l'arrivée tardive de plus de 3.000 € en cours d'année scolaire, ce qui avait conduit à une gestion restrictive des crédits ayant permis de débiter l'année.

Les crédits sont donc à répartir sur les opérations autorisées sur ce programme.

La répartition proposée tient compte d'un léger déficit sur le crédit « droits de reprographie ». 1.600 € sont donc proposés sur cette ligne, pour obtenir un montant équivalent aux dépenses de 2013. La totalité du reliquat serait affectée au projet d'établissement, avec un transfert de 48.05 € en provenance de la ligne « frais de stage ».

Le tableau joint en annexe 3 est proposé au vote et accepté à l'unanimité.

### 2. Acceptation de dons

Le voyage en Europe de l'Est organisé par M. FRICOT en avril 2013 a bénéficié de nombreuses subventions. Il est donc proposé au CA d'accepter ces dons récapitulés en annexe 4.

L'accord est unanime.

### 3. Voyages 2013/2014 :

Le projet d'établissement comporte un volet ouverture culturelle qu'il n'était plus possible de mettre en œuvre pour la partie voyages nécessitant une participation financière du lycée.

Les crédits répartis au §1, associés aux subventions proposées par le Conseil Régional permettront de mettre en place 4 voyages, tout en conservant un reliquat pour quelques sorties moins ambitieuses en durée et distance.

Il est donc proposé au conseil

- un voyage - échange avec le lycée de Trévise en Italie pour les élèves étudiant cette langue
- un voyage en Irlande pour la section européenne
- un voyage dans les pays de l'Est au titre du devoir de mémoire et d'autres activités pédagogiques associées

- un voyage dans des musées parisiens et au Parlement de Strasbourg, comme M. DELMAS MARSALLET, Mmes REYNAUD et BARBAUD en avait organisé un cette année. A ce sujet le Proviseur informe le conseil que, le montant des subventions versées par le Parlement européen grâce à un député ayant été supérieur aux prévisions, un montant légèrement supérieur à 60 € a été remboursé à chaque famille de participant et est donc venu en déduction du montant initialement voté par le CA.

Une discussion, à ce moment puis ultérieurement, fait ressortir que certains s'inquiètent, à juste titre pour l'ensemble du conseil, de la difficulté qu'auront certaines familles à financer ces sorties, longues ou courtes. Le proviseur fait remarquer que cette difficulté est la même pour certains matériels de cours : livres en français, fiches de TP en STG, ... M. BACHÉ dit que ces dépenses ne sont pas du même niveau.

Devant l'impossibilité de trouver une solution à cette question connue, il est décidé de donner aux 4 organisateurs l'accord du conseil pour continuer à préparer l'organisation de ces voyages qui seront représentés au CA pour vote lorsque les budgets en seront finalisés.

Actuellement une fourchette de 150 à 200 € est donné pour le voyage à Paris et Strasbourg, une de 250 à 350 pour le voyage en Europe du Nord et de l'Est, mais le nombre de participants inscrits à la rentrée et d'autres paramètres peuvent faire varier ces chiffres.

A cette occasion Maître NOURY, intervenant en tant que Président de l'Association des Anciens Élèves, signale que cette association peut aider certaines familles lorsque tous les recours ont été épuisés. L'association a d'ailleurs déjà apporté son aide au financement de plusieurs manifestations culturelles. Le Proviseur l'en remercie et propose de transmettre lui-même les demandes, afin de s'assurer que tous les autres moyens ont été tentés.

#### 4. D.B.M. pour information

M. HILLION présente ensuite une DBM modificative pour information :

5 subventions du Conseil Régional pour des dépenses fléchées :

- 2.000 € pour des enceintes de façon à ce que toutes les salles de langues soient équipées
- 3.000 € pour des colorimètres destinés aux SVT et à la physique
- 4.500 € pour du mobilier scolaire
- 5.300 € pour d'autres matériels de physique (nouveaux programmes de S)
- 700 € pour des barrettes CCD (sciences physiques)

Un chèque de 2.200 € en provenance de la ligue de l'enseignement, opérateur pour l'atelier théâtre : le lycée avait en effet payé la totalité de la facture du Théâtre des Deux Mains, et la Ligue a reçu la subvention de la DRAC destinée à participer à ce paiement postérieurement au paiement fait par le lycée.

Ce montant non budgété à ce jour puisque correspondant à l'année civile 2012, permettra donc, si le CA en est d'accord de couvrir largement les frais liés au renouvellement de l'atelier théâtre en 2013 - 2014.

#### 5. Théâtre

5.a Le point précédent permet donc au proviseur de proposer au CA le renouvellement de l'atelier théâtre sans avoir à prendre sur des fonds de réserve. Le renouvellement est alors accepté à l'unanimité.

5.b « Un chapiteau dans mon cartable ».

Mme DUFAU présente au CA le projet :

Les enseignants de lettres, associés à ceux du collège, et soutenue par de nombreux collègues d'autres disciplines demandent le renouvellement de cette opération qui a déjà eu lieu, sous des formes légèrement différentes deux fois en 2010-2011 et 2011-2012. Les deux fois le taux de satisfaction des enseignants et des élèves était élevé.

Ce projet permettra à un grand nombre d'élèves d'assister à des représentations théâtrales, à des répétitions et de participer eux-mêmes à des activités de mise en scène.

En liaison avec la commémoration cette année du centième anniversaire de la 1<sup>o</sup> guerre mondiale, le projet proposerait une adaptation de « lettres de poilus » (1<sup>o</sup>) et des répétitions du « Goûter des généraux » (pour tous). Pour les collégiens et les secondes il est prévu « le Misanthrope » en version modernisée. Les BTS auraient la charge de la communication et de la promotion.

Cette année le budget, dans son état actuel, fait apparaître un déficit de plus de 5.600 €. Mme AURENSAN recherche divers financements. Le proviseur précise qu'il ne lui semble pas raisonnable de répartir sur les bases de la dernière fois : le coût restant à charge du lycée avait été supérieur à 3.500 €, ce que les finances actuelles ne permettent plus. Par ailleurs plusieurs participants font remarquer que c'est une opération qui touche tous les élèves du lycée.

Il est décidé de continuer à explorer cette voie pour obtenir un budget réellement équilibré.

Le projet continuera donc et sera soumis au vote lorsqu'il sera finalisé.

## 6. Autres projets pédagogiques.

6.a CESC : M. Peillon évoque les projets conduits par le CESC. Au cours de la réunion bilan qui s'est tenue le 6 juin dernier il a été décidé de ne pas renouveler l'action « Internet et usage citoyen ». En effet, pour la deuxième année consécutive, l'évaluation réalisée auprès des élèves montre une satisfaction mesurée (47% d'élèves satisfaits cette année). Ceci n'est pas suffisant eu égard au coût de l'action (1047 €).

En revanche l'action conduite en lien avec Rock School Barbey (spectacle « yes ouie can ») ayant pour objectif de sensibiliser les élèves aux effets des agressions sonores, recueille une adhésion unanime des 4 classes sondées. Le 6 juin le CESC a proposé de reconduire cette action qui a fait l'objet d'un financement Région Aquitaine (ouverture et pratiques citoyennes 2012/ 2013) en la développant ; l'objectif serait l'an prochain de faire bénéficier toutes nos classes de 2<sup>nde</sup> de cette action.

Un projet sera déposé auprès de la Région Aquitaine en juillet prochain (Appel à projet « Initiatives pédagogiques » 2013/2014. Accord unanime du CA.

### 6.b Projet « défi lecture »

Mme DRÔ propose d'organiser pour toutes les classes de seconde un concours de lecture de nouvelles, en français, anglais et espagnol, avec la collaboration des collègues des disciplines concernées.

Accord unanime pour la conduite de ce projet et la recherche de financements (prix).

6.c Projet « courant livre » Mme MOLLET souhaite organiser un projet destiné à développer, chez les 1<sup>er</sup>L, le sens de la lecture, l'esprit critique et la connaissance du circuit du livre.

Accord unanime.

6.d Course en cours Les professeurs de sciences de l'ingénieur souhaitent renouveler leur participation au concours « course en cours ». Accord unanime du CA qui félicite les participants qui ont gagné la finale nationale cette année. Le Proviseur remercie non seulement les participants, mais aussi leurs parents, particulièrement impliqués.

6.e. Projet d'enquête sociologique. Le documentaliste propose de faire travailler des élèves de seconde en accompagnement personnalisé (avec des enseignants de SES, maths, STG) sur un questionnaire, à élaborer et exploiter, permettant de mieux connaître les pratiques culturelles des élèves, ce qui conduira le lycée à offrir de meilleures prestations (vie scolaire, foyer, CDI, ...). Accord unanime, sous réserve de trouver à la rentrée les enseignants intéressés.

6.f Projet « Enfants Intellectuellement Précoces » Mme BADY propose une prise en charge particulière dans le cadre de l'A.P. de ces élèves. Deux difficultés sont relevées : identifier le public potentiel, gérer le groupe (alignement de classes et effectif ayant des conséquences sur les autres groupes). Ce projet est intéressant mais demande donc à être affiné. Avis favorable pour la poursuite de l'étude de sa faisabilité.

## 7. Remises gracieuses

M. HILLION, agent comptable, explique le principe de recouvrement des créances difficiles. Actuellement il propose de passer en non valeur la somme de 2.982,37 €. Elle correspond à des dettes de trois ans, déclarées irrécouvrables par les huissiers mandatés et concernent 20 familles. Le montant nécessaire est donc pris sur les crédits du service d'hébergement. Un accord unanime est voté pour cette prise en charge.

## 8. Tarifs

Le tableau figurant en annexe 5 présente plusieurs tarifs :

Les tarifs des nuitées à l'internat sont des tarifs proposés par le lycée au conseil régional qui décide. Il est donc proposé pour 2014 de maintenir au même niveau ces tarifs.

Les tarifs suivants sont fixés par le lycée et concernent l'année civile 2014. Comme les 2 tarifs précédents, ils sont sans changement à l'exception de la location du studio qui passe de 10,55 à 11 €.

Enfin les deux derniers tarifs sont des tarifs nouveaux et applicables immédiatement : si certaines photocopies doivent rester gratuites (cours pour des élèves malades par exemple), d'autres n'ont pas lieu d'être prises en charge par l'établissement : documents perdus, personnels, ...

Le tarif de 20 c la copie en noir est proposé afin de s'aligner sur les commerces locaux auxquels une concurrence déloyale ne peut être faite. Le FSE travaillera d'ailleurs, lorsque son nouveau copieur lui sera livré avec un monnayeur au même tarif.

Les copies couleurs sont proposées à 50 c

L'ensemble de ces tarifs est adopté à l'unanimité.

## 9. Conventions

8.a Convention d'hébergement des stagiaires flamenco. Le CA est interrogé sur la possibilité d'héberger, comme d'habitude ces stagiaires du 29 juin au 7 juillet. La convention est à passer avec la Conseil Général.

8.b Convention d'hébergement de musiciens pendant les fêtes de la Madeleine, à passer avec la Ville. Comme l'an dernier nous avons été sollicités pour cette action qui s'était très bien déroulée, malgré nos inquiétudes, grâce à la présence d'un vigile à l'entrée du lycée. Les conditions seront les mêmes cette année.

8.c Convention avec le SICTOM.

Le ramassage des ordures ménagères ou autres a subi une modification. M. LAGOEYTE en explique le fonctionnement. Le lycée, considéré comme une entreprise, se verra facturer au nombre de bacs et de passages. L'estimation faite par l'intendant montre qu'une augmentation de la charge financière n'est pas à prévoir, au contraire : la facture qui est actuellement de plus de 15.000 € par an, devrait diminuer.

8.d B.I.A. Un projet conjoint lycée - fédération aéronautique et collège DURUY est en cours de réflexion. Lycée et collège pourraient organiser une formation au Brevet d'Initiation Aéronautique. Le collège étudie la possibilité de financer le formateur diplômé (membre de l'Aéro-club d'Aire), le lycée fournirait le matériel.

Il est demandé au CA de donner l'autorisation de signer les conventions et documents nécessaires à la mise en place de cette opération si elle se révèle possible.

8.e Convention avec l'Agence Régionale de Santé.

L'infirmière conseillère technique du DASEN a monté un projet « pour une meilleure estime de soi en lycée et collège » qui concernera tous les établissements landais. La structure juridique de la Direction Académique ne lui permet pas d'être porteur d'un financement. Il a donc été fait appel au lycée pour être porteur du projet. La subvention demandée à l'ARS est de 3.923 €. Elle serait gérée par le lycée.

Des votes unanimes autorisent le Proviseur à signer ces 5 conventions.

8.f Convention « maintenance des ascenseurs »

Les services du Conseil Régional envisagent de passer un marché pour assurer la maintenance des ascenseurs de tous les lycées adhérant au groupement d'achat. Le Conseil s'interroge fortement sur le document lu : il semble qu'il soit impossible de sortir de ce marché avant son terme, qui n'est pas précisé.

Par ailleurs M. BACHÉ fait remarquer qu'il est risqué de refuser cette proposition : si nous restons seuls, la facture sera pour nous ...

Le service actuel ne donne pas satisfaction : l'ascenseur de l'internat est en panne depuis février, après avoir été en panne 6 mois également l'an dernier.

La proposition est mise au vote et adoptée par :

Pour 5

abstentions : 14,

contre : 0.

## 10. Règlement intérieur de l'internat.

Divers projets ont été adressés aux membres, une dernière version est retravaillée en conseil, notamment grâce à l'apport de Mme NOE. Cette version figure en annexe 6 et est adoptée à l'unanimité.

## 11. Emplois d'avenir professeurs.

Le jour du conseil est arrivé un document lu par le proviseur au conseil, en provenance du Rectorat. Il est proposé aux conseils d'administration des EPLE de voter la possibilité d'avoir un ou plusieurs EAP afin, si le projet se concrétise, que les contrats puissent être signés avant mi-octobre.

Le proviseur présente ce qu'il croit savoir de ces emplois : des étudiants boursiers s'engagent à passer les concours de recrutement en échange de 12 h hebdomadaires rémunérées à hauteur d'environ 900 € par mois. Ces étudiants bénéficient d'un tuteur et sont appelés, selon leur niveau universitaire, à faire de l'observation active, de l'aide aux devoirs, puis à prendre progressivement en charge des séquences.

Un débat vif s'engage.

M. BACHÉ s'inquiète de la dérive des emplois d'avenir qui n'ont pas été créés pour ce type de public.

M. MÉRIC regretterait que l'on refuse du travail à un jeune volontaire.

Le Proviseur, en s'associant à cette remarque, signale que Mont de Marsan n'étant pas une ville universitaire le nombre de candidats potentiels lui semble devoir être faible.

Plusieurs professeurs s'inquiètent de cette prise en charge de séquences : va-t-elle s'accompagner de suppression d'heures pour les enseignants titulaires, bien que la présence d'un tuteur semble indiquer le contraire ?

M. FAYEMENDY regrette que les délais ne lui permettent pas de consulter ses collègues.

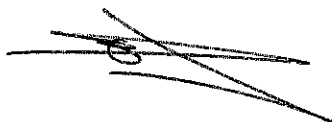
Mme DUBOUCHET ayant quitté le conseil préalablement, il n'y a plus que 18 votants.

Il est procédé à un vote qui refuse cette possibilité par les résultats suivants :

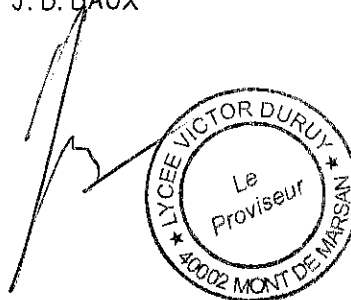
Pour : 3                      Abstentions : 8                      Contre : 7

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 h 35.

Le secrétaire de séance  
P. PEILLON



Le Proviseur, Président  
J. D. DAUX



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 juin 2013

Annexe 1

CIV	NOM	PRENOM	FONCTION	SUPPLEANT	Signature
M.	DAUX	Jean Dominique	Provisseur		
M.	PEILLON	Patrick	Provisseur Adjoint		
M.	HILLION	Damien	Intendant		
Mlle	BEZELGA	Mireille	CPE		
Mlle	CAMPAGNOLLE	Marianne	Enseignante	SCHEPP Colette	
M.	FAYEMENDY	Nicolas	Enseignant	LETORT Françoise	
M.	PRADEL	Jean Paul	Enseignant	DUFAU Pascale	
Mme	DUBOUCHET	Patricia	Enseignant	<del>CAZATA François</del>	
Mme	TEILLAGORY	Christine	Enseignante	CIOLELLA Bruno	
Mme	HERBO	Valérie	Enseignante	BUR Carine	
Mme	FRANCEZ	Marie Claire	Enseignante	MOLLET Sonia	
M.	DUFAU	Jean Luc	Personnel ATOSS	DUPOUY Cécile	
Mme	DARENGOSSE	Christine	Personnel ATOSS	DUFAU Corinne	
M.	BLANCHE	Thierry	Personnel ATOSS	SAUBAIGNE M. Thérèse	
Mme	DOUCET	Valérie	Parent d'élève	LEVERBE Paul	
Mme.	NOE	Fabienne	Parent d'élève	TIMPANI Olivier	
Mme.	MILLET	Isabelle	Parent d'élève	CAZEAUX Claudine	
M.	MERIC	Bertrand	Parent d'élève	RICARD Marie	
Mme	GRIVEL	Marie Laure	Parent d'élève	DE LUSSY Resmey	
M.	BOUTON	Pierre	Elève	MONTOYA	
Mme	CAMPET	Déborah	Elève	ROBYN	
M.	BAUD	Léo	Elève	AMIMI	
Mlle	VILLENAVE	Maéva	Elève	GLEYZE	
Mlle	THEATE	Noémie	Elève		
M.	BACHE	Alain	Conseil Régional	M. DELPEYRAT	
M.	TORTIGUE		Conseil Municipal	Mme DUPOUY VANTREPOL	Excusé
M.	LAGOEYTE	Jean-François	Conseil Municipal	Mme DAVIDSON	
M.	CARRERE		Conseil Municipal	Mme LUCY	
M.	NOURY		Personnalité qualifiée		

Mont-de-Marsan, le 30 mai 2013.

Monsieur le Proviseur

A

I

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra le :

**Jeudi 13 juin 2013 à 18 h**  
***Salle multimédia (A proximité de l'accueil)***

et de vous proposer l'ordre du jour suivant :

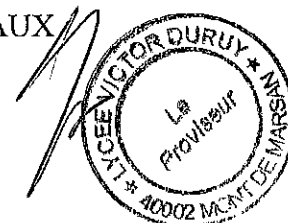
- Régularisation dons Voyage Europe de l'Est en Avril 2013
- Politique des voyages 2013/2014
- Répartition des crédits d'état sous réserve de notification
- Tarif photocopies
- Remises gracieuses
- Projets (pédagogie et autres) 2013/2014
- Atelier Théâtre
  - candidature 2013
  - financement 2012 (et 2013)
- Conventions d'hébergement (flamenco, bodegas)
- Convention SICTOM
- Tutorat 2013/2014
- Règlement de l'internat
- Questions diverses

Si vous avez des questions à ajouter à l'ordre du jour, vous êtes priés de les déposer au Secrétariat de Direction au plus tard le mercredi 12 juin à 17 h.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

J.D. DAUX

Nb : Merci de prévenir votre suppléant en cas d'absence!



**Situation des crédits LOLF en juin 2013 et proposition de répartition des crédits 2013 - 2014  
(Conseil d'administration du 13 juin 2013)**

Actions	Rappel des crédits			Utilisation 2012		Proposition répartition pour 2013 - 2014	Total disponible pour 2013 - 2014	
	BE 2012	Répartition des crédits 2012 - 2013	Dépenses effectives 2012	BE 2013	Utilisation au 13 juin 2013			Crédits restants au 13 juin 2013
<b>Programme 141</b>								
Droits de reprographie	1 314,34 €	1 270,00 €	1 284,00 €	1 300,34 €	1 415,61 €	-115,27 €	1 600,00 €	1 484,73 €
Stages en entreprise	410,00 €	0,00 €	361,95 €	48,05 €	0,00 €	48,05 €	-48,05 €	0,00 €
Projet d'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 318,05 €	2 318,05 €
Actions scientifiques et techniques	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Sous total Prog 141</b>	<b>2 724,34 €</b>	<b>270,00 €</b>	<b>1 645,95 €</b>	<b>1 348,39 €</b>	<b>1 415,61 €</b>	<b>-67,22 €</b>	<b>3 870,00 €</b>	<b>3 802,78 €</b>
<b>Programme 230</b>								
Fonds social	3 817,04 €	8 123,00 €	4 510,21 €	7 429,83 €	2 170,72 €	5 259,11 €	0,00 €	5 259,11 €
<b>Sous total Prog 230</b>	<b>3 817,04 €</b>	<b>8 123,00 €</b>	<b>4 510,21 €</b>	<b>7 429,83 €</b>	<b>2 170,72 €</b>	<b>5 259,11 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 259,11 €</b>
<b>TOTAL général</b>	<b>6 541,38 €</b>	<b>8 393,00 €</b>	<b>6 156,16 €</b>	<b>8 778,22 €</b>	<b>3 586,33 €</b>	<b>5 191,89 €</b>	<b>3 870,00 €</b>	<b>9 061,89 €</b>

Evolution globale des crédits LOLF du lycée Victor DURUY

2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
10055	8491	6198	4400	8393	3870





Lycée V. Duruy  
Mont de Marsan

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ACADÉMIE DE BORDEAUX  
RÉGION AQUITAINE

25/06/2013

DONS VOYAGE DE L'EST

- Foyer Socio-éducatif du lycée :	500,00 €
- Club UNESCO :	2 970,00 €
- Association Bois & Services :	300,00 €
- ONAC – AERI :	800,00 €
- Fondation Shoa à Paris :	1 500,00 €
- Fondation Maginot à Paris :	2 000,00 €
- Souvenir Français :	1 500,00 €
- Office National des Anciens Combattants-DMPA :	500,00 €
- Union Nationale des combattants des Landes :	150,00 €
- Association Nationale de l'Ordre du Mérite :	150,00 €
- Fondation Nationale des combattants volontaires :	100,00 €
- Société d'entraide de la Légion d'Honneur :	150,00 €
- Mme Cazaux, St Pierre du Mont :	100,00 €
- Asso Nation. Anciens Combattants et Résistants :	100,00 €
<b>Total des dons pour le voyage :</b>	<b>10 820,00 €</b>

Lycée Victor DURUY  
 Rue de Nonères  
 BP 109  
 40000 MONT DE MARSAN  
 Tél 05 58 05 79 79  
 Fax 05 58 05 79 77

Tarifs applicables sur l'année civile 2014

(Conseil d'administration du 13 juin 2013)

**Locations et hébergements divers**

<i>Tarifs arrêtés par le Conseil Régional d'Aquitaine sur proposition du Conseil d'administration du lycée Victor DURUY de Mont de Marsan</i>		
Nuitées à l'internat en dortoir collectif	Tarif à la nuitée (Occasionnel)	<b>8,50 €</b>
	Tarif à la nuitée des stagiaires hors période scolaire	<b>10,00 €</b>
<i>Tarifs votés par le Conseil d'Administration</i>		
Nuitée dans le studio		<b>11,00 €</b>
Gymnase et/ou plateau sportif (tarif horaire)		<b>10,50 €</b>
Carte de self perdue ou endommagée		<b>6,00 €</b>
Protège carte de self		<b>1,00 €</b>
Photocopie noir & blanc (l'unité)		<b>0,20 €</b>
Photocopie couleur (l'unité)		<b>0,50 €</b>



Lycée V. Duruy  
Mont de Marsan

# REGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT

Annexe 6

L'internat est un service : une commodité pour les élèves éloignés ou ayant des difficultés familiales. Le choix de ce régime implique l'acceptation de ce règlement qui s'applique après la journée de classe :

De 17H45 au lendemain 8H00

De 12H00 le mercredi au jeudi matin 8H00

Ouverture du lycée du lundi 8h au vendredi 17H30

## I. VIE ET HORAIRES D'UN INTERNE

- Lever : 6H50
- Petit déjeuner : accès au self de 7H00 à 7H40
- Fermeture et départ du dortoir pour la journée : 7h30 fermeture par le surveillant
- 1<sup>ère</sup> étude obligatoire : appel à 17H45 dans les chambres et travail jusqu'à 18 h 45
- Repas du soir : servi de 18H45 à 19H15, plus aucun accès au self ne sera possible au-delà de cet horaire.
- 2<sup>ème</sup> étude obligatoire : 19H45 à 21H15  
Possibilité de descendre quelques instants dans la cour de 21H15 à 21H30.

**Extinction des lumières dans les chambres : à 22H00 impérativement.**

**Le vendredi après-midi la bagagerie est ouverte uniquement entre les cours, une fois par heure.**

Si l'élève n'a pas terminé son travail, il pourra le poursuivre, avec l'accord du maître d'internat, dans la salle réservée à cet effet.

Pendant les études obligatoires, l'élève travaille au bureau (dans les chambres ou en étude). Il ne se déplace pas dans le dortoir. Les portes de chambre peuvent rester ouvertes. Lorsque le CPE le juge utile les élèves peuvent être regroupés, dans une salle d'étude sous la surveillance du maître d'internat.

Une seule soirée de détente est autorisée par semaine et par élève, après le repas (TV etc...).

## II. DISPOSITIONS GENERALES ET MATERIELLES

La répartition des élèves dans les chambres et les dortoirs est susceptible d'être modifiée en cours d'année. Aucun élève ne peut se rendre dans un autre dortoir que le sien (sans autorisation).

Chaque élève est responsable du matériel mis à sa disposition. En cas de dégradation du matériel ou des locaux, la facture sera adressée à la famille.

L'élève doit apporter les fournitures suivantes :

- une taie d'oreiller
- un protège matelas
- une couverture ou couette et draps
- 2 cadenas

Ce linge doit être rapporté à domicile à chaque début de vacances.

### **III. SECURITE ET HYGIENE**

- Il est interdit de fumer à l'internat

Les détecteurs sont sensibles, y compris à un excès de vapeur (spray, déodorants)

- Il est interdit d'introduire des produits frais dans les dortoirs.

- Il est interdit de détenir des médicaments.

- Dispositions spécifiques à l'infirmerie :

Les élèves internes qui suivent un traitement :

- remettent à l'infirmerie ordonnance et traitement
- informent l'infirmière des problèmes particuliers pouvant avoir une incidence médicale ainsi que des dispositions à prendre en cas d'hospitalisation urgente (cf fiche infirmerie complétée obligatoirement par la famille)
- lorsque l'infirmerie est fermée à 17h30, les internes qui doivent prendre un médicament le soir devront passer dans la journée pour le récupérer.

En cas d'urgence de nuit, le maître d'internat prévient (selon le cas) :

- le SAMU (accès direct au 15)
- le fonctionnaire de service de garde. Il pourra faire appel à la famille qui, prévenue, devra obligatoirement venir chercher l'élève s'il le juge nécessaire.

- L'usage du baladeur est déconseillé mais toléré dans la limite du respect d'autrui : en cas d'abus, le Conseiller Principal d'Education ou le Maître d'Internat interdira son utilisation.

- **Les portables devront être éteints et rangés pendant les heures d'étude. Leur utilisation est strictement interdite après l'extinction des feux.**

- Le matin les lits doivent être faits correctement, les affaires personnelles rangées (serviettes de toilette sur les étendoirs), les chaises renversées sur les bureaux et les fenêtres ouvertes.

- La disposition du mobilier dans les chambres ne doit pas être modifiée. Les affichages sont autorisés seulement sur les armoires et sur les portes.